

**Cuzieu****MAIRIE**
42330 CUZIEU**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**LE 26 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 20 septembre 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Marie-Josée GUBIEN à Joëlle JULLIEN
Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER
Ivann LECOURT à Ghislaine GARNIER

Secrétaire de séance : Vincent GRANJON**PATRIMOINE – CONVENTION POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES SUR UN OUVRAGE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose :

Le SIEL-TE, en partenariat avec les collectivités ligériennes, souhaite poursuivre le développement des actions pour une gestion intelligente des villes et villages dans le domaine de l'énergie, des réseaux, des équipements et l'accompagnement de projets liés au très bas débit et objets connectés. Il souhaite mettre à disposition de l'ensemble des collectivités une offre de services « territoire connecté » composée d'une infrastructure de communications radio en complément de celle de la fibre optique du réseau THD 42. Cette nouvelle technologie complète le réseau très haut débit et permet aux territoires de parfaire leur réseau numérique.

Pour ce faire, le SIEL-TE souhaite installer un dispositif dans le clocher de l'église. Une convention doit être établie afin de fixer les droits et obligations des parties.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique pour le réseau très bas débit dans le clocher de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- Accepte l'implantation d'un dispositif pour le réseau très bas débit dans le clocher de l'église
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les droits et obligations du SIEL-TE et de la Commune.

Le Secrétaire de séance,
Vincent GRANJONLe Maire,
Jean-François RASCLE,